

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JUIN 2024

Présent-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusées :

Mme Glenna BAILLON, Conseillère municipale

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**
 - a) Aménagement et nouveaux quartiers du 3 juin
 - b) Sociale et enfance du 6 juin

c) Environnement et infrastructures du 10 juin

d) Finances du 13 juin

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

a) D 144-2024 R : Crédit d'engagement de 320 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2024 à Plan-les-Ouates.

b) D 145-2024 P : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon.

6. Propositions du Conseil municipal

A. Projets de délibérations

a) D 146-2024 P Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111).

B. Motions

a) M 41-2024 R : Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Plan-les-Ouates.

b) M 42-2024 P : Pour une augmentation de 0.3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.

c) M 43-2024 P : Pour une politique sportive équitable.

d) M 44-2024 P : Relions le quartier des Sciers au cœur de Plan-les-Ouates !

e) M 45-2024 P : Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales

f) M 46-2024 P : Solidarité envers les personnes et entités de Plan-les-Ouates touchées par les intempéries du dimanche 9 juin 2024

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Rüegger, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle excuse l'absence de Mme Baillon, Conseillère municipale et de Mme Monbaron, Conseillère administrative. Elle salue la présence de M. Magnin, Maire, ainsi que celle de M. Rodriguez, Conseiller administratif, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Elle annonce que M. Torri rejoindra la séance plus tard.

La Présidente annonce que le Centre a déposé une motion sur le siège, intitulée « Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales ».

M. Solari salue la qualité du texte de cette motion mais préférerait pouvoir l'étudier tranquillement avant de se prononcer. Il ne voit pas d'urgence pour la traiter ce soir.

M. Rochetin remarque que l'idée est de la renvoyer en commission et pas de la voter sur le siège. Il encourage le Conseil municipal d'entrer en matière ce soir.

M. von Haller ne se sent pas d'entrer en matière, même pour un renvoi en commission, par honnêteté intellectuelle.

La Présidente demande au Conseil municipal s'il accepte de porter cette motion M 45-2024 à l'ordre du jour de ce soir, ce qui est le cas.

La Présidente annonce que le PLR a déposé une motion sur le siège, intitulée « Solidarité envers les personnes et entités de Plan-les-Ouates touchées par les intempéries du dimanche 9 juin 2024 ».

M. von Haller n'ayant pas eu l'occasion de lire cette motion s'abstiendra.

La Présidente demande au Conseil municipal s'il accepte de porter cette motion M 46-2024 à l'ordre du jour de ce soir, ce qui est le cas.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2024

Ce procès-verbal ne suscite pas de remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 est approuvé par 23 oui soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire pour les délibérations qui seront votées ce soir débutera le 27 juin et s'achèvera le 6 septembre 2024.

2.2 Démission de M. Haas

La Présidente informe que M. François Haas démissionne du Conseil municipal et participe ce soir à sa dernière séance en tant que Conseiller municipal.

2.3 Courrier de l'association Sauvons la Chapelle

La Présidente annonce la réception d'un courrier de l'association Sauvons la Chapelle en lien avec la motion M 44-2024 « Relions le quartier des Sciers au cœur de Plan-les-Ouates ». Ce courrier a été envoyé ce jour à l'ensemble de Conseil municipal pour prise de connaissance. Il sera traité à la rentrée dans le cadre de la discussion sur cette motion en commission et, de ce fait, ne sera pas lu ce soir.

M. Torri rejoint la séance à 20h10

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

3.1 Culture

M. Magnin fait part des différents événements liés à la culture :

Saison culturelle

La saison culturelle 2023-24, terminée depuis quelques semaines, s'est particulièrement bien déroulée et a atteint un record de fréquentation, avec 6700 spectateurs et 87% de remplissage. Cela laisse à penser que la programmation plaît au public de Plan-les-Ouates, et d'ailleurs.

La prochaine saison culturelle, avec 19 spectacles, a été présentée, et pour la première fois, la salle était comble, avec 130 personnes. Un dépliant a été déposé sur les places.

Fête de la musique

La Fête de la musique aura lieu dès ce vendredi, avec Aliose en tête d'affiche. Nous espérons que le public sera présent, malgré la concurrence du match, et que la météo sera favorable. Un concert classique est prévu dimanche matin.

Œuvres dans les espaces publics

Le fonds de décoration est en train de réaliser les bornes SIG, ainsi que la fresque sur la route de Base qui sera prolongée à la fin du mois.

En été en plein-air

En été en plein-air se déroulera en juillet et août, avec une programmation toujours très alléchante (théâtre – cinéma – musique – ateliers pour enfants – cirque – etc.). Tous les détails sont disponibles sur le site internet.

Café julienne

Le nouveau gérant, Smashburger Superfood, prendra ses fonctions le 24 août.

Portes ouvertes de La julienne

Les portes ouvertes auront lieu les 24 et 25 août. Ce sera l'occasion de découvrir les salles et les partenaires de La julienne.

3.2 Ressources humaines

M. Magnin communique ici des informations concernant les ressources humaines :

Secrétaires généraux adjoints

La procédure de recrutement des deux secrétaires généraux adjoints est désormais terminée. M. Philippe Zosso a été retenu pour le secteur technique et Mme Nicole Berthod-Hutin pour le secteur société. Ils entreront en fonction le 1^{er} juillet prochain mais resteront chefs de service formellement jusqu'à l'engagement de leurs successeurs respectifs.

LPP

Un travail est mené pour les salaires les plus bas qui n'entrent pas dans la LPP, pour pouvoir cotiser pour la retraite dès le 1^{er} franc. Nous sommes à bout touchant avec un prestataire. Nous devons encore expliquer le bien-fondé de cette mesure aux personnes concernées.

Réévaluations de postes

Le processus de réévaluation des postes et de classification des fonctions est terminé. Une présentation sera faite en commission cet automne.

3.3 Action sociale et service de la jeunesse

M. Magnin communique ici des informations concernant le SASJ :

Ecole du Sapay

Les chiffres du SRED sont inquiétants pour l'année scolaire 2028-29, puisque le nombre d'élèves annoncé, 410, dépassera le quota que nous avons à l'école du Sapay, qui est de 350. Nous sommes en contact avec Lancy notamment, ainsi qu'avec d'autres communes, pour étudier des solutions.

Communication

Des crédits ont été votés pour la communication et M. Magnin remercie le Conseil municipal. Nous communiquons notamment sur les brumisateurs installés dans les écoles et sur la pose de la première pierre de l'école du Rolliet. Nous avons pu constater que les journalistes et autres media sont preneurs de cette nouvelle donne médiatique.

Inauguration des brumisateurs

Les brumisateurs récemment installés dans les écoles ont été inaugurés en même temps que le repas des enseignants.

Séance publique du 5 juin au Vélodrome concernant la sécurité

Cette séance s'est très bien déroulée et répondait à un besoin. Plus de 120 personnes ont pu assister aux présentations de la police cantonale, de la police municipale, de Protectas, ainsi que du SASJ.

Inauguration du banc de l'amitié

Le banc de l'amitié a été inauguré à l'école de Champ-Joly en présence des 350 élèves qui fréquentent cette école.

Attestations d'apprentissage

La cérémonie de remise des attestations d'apprentissage a eu lieu tout à l'heure. Cela marque la fin de l'année scolaire pour les personnes qui apprennent le français sur notre territoire.

Vélodrome

Le dispositif a été renforcé avec la présence des travailleurs sociaux dans l'espace public.

Sortie des aînés

La sortie des aînés aura lieu le 31 août.

3.4 Economie

M. Magnin fait part ici de diverses informations économiques :

Journée des entreprises

La préparation de cette journée avance. Le thème principal sera l'intelligence artificielle. Elle aura lieu en octobre.

175^{ème}

Une dizaine d'entreprises sont intéressées, pour participer ou pour avoir des mandats.

On Stage

On Stage aura lieu en mars 2025. Cet événement répond parfaitement à la demande des entreprises. Nous avons maintenant une place potentielle pour les 800 élèves qui pourraient venir dans la zone industrielle.

3.5 Petite enfance

M. Magnin fait part ici de diverses informations du service de la petite enfance :

Fête des tout-petits

La 1^{ère} édition de cette fête s'est bien déroulée et a été très appréciée du public. Plus de 800 personnes étaient présentes sur le mail 2000.

3.6 Sport

M. Rodriguez se fait le porte-parole de Mme Monbaron et annonce quelques événements sportifs :

- Gym seniors au parc tous les lundis et jeudis matin du 1er juillet au 15 août 2024 de 9h15 à 10h15 au parc à côté de la Mairie de Plan-les-Ouates. Gratuit sans inscription dès 60 ans.
- Silent Zumba le dimanche 4 août de 10h30 à 11h30, rendez-vous devant la Mairie, sur inscription sur le site de Urban Training, gratuit pour les habitants de PLO
- Skimboard les 17 et 18 août, au centre sportif des Cherpines de 10h à 17h, accessible à toutes et à tous, dès 8 ans, gratuit et sans inscription
- Les MiniMoves reprendront le dimanche 29 septembre et jusqu'au 25 mai 2025, pour les tout petits en âge préscolaire, à la salle de gym du CO des Voirets, les dimanches matin de 9h00 à 12h00 (sauf pendant les vacances scolaires), gratuit et sans inscription
- Tablar'Run : dimanche 1er septembre.

3.7 Sécurité

M. Rodriguez se fait le porte-parole de Mme Monbaron et rapporte les faits de mai 2024 :

Incivilités (données communales) :

Déchets/Salissures	:	9
Dommages à la propriété	:	5
Total	:	14

Cambriolages (données cantonales) :

2 appartements
1 commerce
5 villas

Total à fin mai 2024 : 27 (chiffres non consolidés) selon la formule police cantonale.
Total à fin mai 2023 : 21

3.8 Aménagement du territoire

M. Rodriguez fait part, au nom de Mme Monbaron, de diverses informations concernant l'aménagement du territoire :

PLQ des Cherpines

Un comité de pilotage s'est tenu jeudi dernier en présence du Conseiller d'Etat M. Hodgers. La tenue d'une enquête publique a été actée ; elle aura lieu début octobre, associée à une séance d'information publique et une permanence. Le public pourra venir s'informer des avancées des différents projets aux Cherpines. Le PLQ des Cherpines est cependant un outil très technique, étant donné qu'il s'agit d'un PLQ à trous et il est parfois difficile à comprendre. Les techniciens seront à disposition des habitants pour expliquer les différents documents.

Mandat d'étude parallèle – pièce D

Le MEP relatif aux équipements publics sportifs et culturels de la pièce D a connu sa conclusion lors des 2 journées de réunion du collège d'experts la semaine dernière. Ce dernier a désigné à l'unanimité un lauréat dont le nom sera révélé lors du vernissage d'une exposition qui se tiendra lundi 2 septembre 2024, sur invitation. Une séance de commissions réunies sera ajoutée au calendrier à la fin du mois d'août pour une présentation plus détaillée du projet aux Conseillers municipaux. Entretemps, le collège des experts aura rédigé son rapport sur ce MEP et les premiers contacts seront établis avec l'équipe lauréate. Une délibération sera proposée au Conseil municipal d'ici la fin de l'année pour financer les études de développement de ce projet conséquent. L'objectif sera ensuite de présenter la demande d'autorisation de construire en 2026 pour un démarrage des travaux en 2027 et une première livraison de certains équipements, la piscine notamment, en 2029 et 2030.

3.9 Intempéries du 9 juin 2024

M. Rodriguez fait un état des lieux après ces intempéries, par rapport au patrimoine financier et administration de la Commune, c'est-à-dire nos bâtiments.

Nous avons constaté des dégâts, dont certains étaient minimes mais d'autres se sont révélés plus conséquents :

- Le carnotzet de la mairie a été inondé, avec 40 cm d'eau qui ont pu être pompés et tout a été remis en ordre.
- Le sous-sol de l'annexe de la mairie, où se trouve l'antenne du SASJ, a été également inondé.
- Des infiltrations importantes ont été constatées dans les vestiaires du centre sportif. L'entreprise est intervenue le lendemain, soit le 18 juin. Un des bureaux du sous-sol a été inondé.
- Des petites inondations ont été constatées dans les caves de certains de nos immeubles. Il s'agissait de 1 à 2 cm d'eau.
- La Distillerie a été inondée et envahie de boue. Les utilisateurs ont procédé au nettoyage. Le torrent qui s'écoulait entre la parcelle de la Distillerie et la parcelle voisine a mis à jour un drain en bordure de notre façade sur une longueur d'environ 1 mètre.
- Le service des Espaces verts a reçu des appels de la part d'habitants. Notre nettoyeuse a fonctionné en continu et nous avons en plus fait appel à des sous-traitants pour éliminer les accumulations excessives de boue et de graviers, afin de rendre praticables au plus vite nos différentes routes et chemins.
- Nous avons reçu de nombreuses demandes pour des évacuations d'objets et nous avons installé dès lundi des bennes pour que ces objets puissent y être déposés directement, sans que les services de la commune doivent intervenir sans cesse.
- Le ruissellement de l'eau a provoqué des déformations sur plusieurs aménagements de la commune et il faudra attendre plusieurs semaines pour retrouver une image correcte de certains secteurs, notamment pour ce qui concerne les aménagements fleuris.

M. Rodriguez remercie le service Construction et aménagement qui a travaillé dans l'urgence et a parfaitement bien rempli sa mission, ainsi que le service des Espaces verts qui a apporté de l'aide aux habitants. Certaines canalisations sont encore en cours d'inspection ainsi que des exutoires d'évacuation des eaux.

3.10 Energie

M. Rodriguez relate quelques faits concernant les dossiers énergie :

Evolution de la consommation d'électricité de l'administration entre 2022 et 2023

Notre consommation est passée de 2.70 GWh en 2022 à 2.39 GWh en 2023, donc une économie de 31 MWh obtenue grâce aux mesures qui ont été prises. Pour information, la consommation moyenne d'un ménage est d'environ 3 MWh.

Evolution de la consommation d'eau de l'administration entre 2022 et 2023

Nous avons consommé 126'716 m³ d'eau en 2022, et 125'420 m³ en 2023, soit une baisse de 1'296 m³, obtenue notamment grâce à une optimisation de l'ensemble du réseau ainsi qu'à quelques actions correctives.

Emissions de CO2

Nous avons mesuré les émissions de CO2 des installations de chauffage et de production d'eau chaude de nos bâtiments, tant pour le patrimoine administratif que financier, et avons pu constater une baisse de 200 tonnes de CO2 entre 2022 et 2023, ce qui est l'équivalent de 1'540'000 km en voiture, soit 38 fois le tour du monde. Cette baisse est due au processus d'optimisation approfondi que nous avons effectué sur plusieurs de nos bâtiments. Un crédit avait été voté pour l'optimisation des chaufferies, et c'est le point principal qui a permis cette économie d'énergie, malgré l'augmentation des surfaces.

Production solaire

Les panneaux photovoltaïques sur les toits de nos bâtiments ont produit 925'000 KWh, soit environ 30% de la consommation électrique du patrimoine communal, ce qui représente l'équivalent de la consommation annuelle de 310 ménages.

3.11 Mobilité

M. Rodriguez donne quelques informations :

Travaux au Champ-des-Filles

Les travaux d'aménagement d'une voie de bus, d'adaptation des passages piétons et de rehaussement des quais au Champ-des-Filles ont démarré et se termineront fin juillet. Une délibération avait été votée dans ce sens le 13 décembre dernier.

Accès motorisé complémentaire pour le quartier des Sciers

Une étude a été lancée pour évaluer l'opportunité de développer des accès motorisés complémentaires.

3.12 Déchets

M. Rodriguez informe qu'une campagne de sensibilisation est organisée dans le cadre d'une action Eco21 des SIG en collaboration avec le service Construction et aménagement.

Le taux de recyclage pour 2023 est de 53.3%, soit une augmentation par rapport à 2022 (52.9%). Le nombre de kg d'incinérables par habitant a baissé pour passer de 159.15 kg en 2022 à 149.43 kg en 2023.

3.13 Réponses aux questions

Question de M. Ulrich : Miroir au carrefour de la route de St-Julien / Chevaliers-de-Malte

M. Rodriguez informe que l'Office cantonal des transports refuse d'installer un miroir, estimant que les conditions nécessaires ne sont pas remplies.

Question de M. Ulrich : Passages piétons chemin Plein-Vent et route de Bardonnex

Le Canton procédera à des modification du carrefour pour installer un ralentisseur surélevé.

Question de M. Ulrich : Arrêt TPG Vélodrome – problèmes piétons/cyclistes

L'arrêt appartient aux TPG et la route est cantonale. La question est récurrente à cet endroit. Le Canton va relancer une étude de réaménagement de la route de St-Julien entre le mail 2000 et l'échangeur autoroutier. Cela permettra de définir un aménagement qui apportera une solution au problème.

Question de M. Epenoy : Radar visispeed de la route du Camp

M. Rodriguez rappelle que M. Epenoy a constaté que les amendes sont mises déjà à 43 km/h. Les appareils ont été révisés par l'entreprise et il y a eu un bug lors de cet entretien, ce qui explique cette différence. Une intervention a été faite aujourd'hui pour corriger cette anomalie.

Question de Mme de Mitri : Eclairage devant l'espace Vélodrome

M. Rodriguez rappelle que Mme de Mitri demande si l'éclairage devant l'espace Vélodrome est adapté aux sorties de spectacles. Il informe que 2 candélabres sur 16 sont éteints dans ce secteur. Le nécessaire sera fait pour que cela soit plus sécurisant.

Question écrite de Mme Rügger : moustique tigre

M. Rodriguez rappelle que Mme Rügger demande ce que fait la Commune pour lutter contre le moustique tigre et s'étonne qu'aucun représentant de Plan-les-Ouates n'était présent à la formation sur ce sujet. M. Rodriguez informe que Plan-les-Ouates et Lancy collaborent avec le Canton depuis 2019 sur cette thématique, notamment pour le secteur des Fraisiers dans un premier temps. La Commune possède 900 bouches d'évacuation sur le domaine public, et 400 d'entre elles sont concernées à ce jour et identifiées à risque par le Canton. Une entreprise privée a été agréée pour l'usage des produits recommandés et fournis par le Canton. 2 personnes du service Environnement et espaces verts ont été formées en parallèle par le Canton. Il ne s'agit cependant pas d'une formation officielle qui permet d'utiliser les différents produits. La seule formation officielle coûte CHF 900 par collaborateur et a lieu tous les mois de janvier dans le canton de Vaud. Nous avons reçu les informations trop tard. Les mesures prises par la Commune consistent en un traitement en 3 fois sur les bouches concernées durant l'été. La Tribune de Genève, à la demande du Canton, avait publié un article pour sensibiliser la population sur cette thématique et les communes relayeront l'information. Plan-les-Ouates enverra un courriel à l'ensemble des régies qui gèrent des immeubles dans la commune pour les renvoyer au site internet du Canton qui traite de la question de ce moustique tigre.

M. Rodriguez constate que ce problème est actuellement géré par le service de l'Environnement du Canton, en collaboration avec les services éponymes des communes. Or il s'agit plutôt d'un problème de santé publique.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à d.

- a) **Aménagement et nouveaux quartiers du 3 juin**
- b) **Sociale et enfance du 6 juin**
- c) **Environnement et infrastructures du 10 juin**
- d) **Finances du 13 juin**

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

- a) **D 144-2024 R : Crédit d'engagement de 320 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2024 à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 144-2024 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 mai 2024. Cette délibération a été renvoyée en commissions Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 10 juin 2024, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également émis dans sa séance du 13 juin 2024 un préavis favorable à l'unanimité.

M. Rodriguez répond à la question de M. Rochetin posée en commission sur la coordination entre les travaux des SIG qui ont lieu actuellement et ceux de la Commune qui débiteront en septembre. Il informe que les travaux des SIG s'achèveront en août prochain, sans la couche définitive de roulement, qui nous incombe et qui sera faite ensuite. Il ne sera donc pas nécessaire de démolir avant de poser cette dernière couche.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 144-2024 R par 23 oui, soit à l'unanimité.

- b) **D 145-2024 P : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 145-2024 P (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle qu'un concours a été organisé par le Canton pour cette école secondaire II en 2023. Le bureau Ferrari à Lausanne a remporté la procédure. L'école se situera sur le territoire de Confignon et permettra d'accueillir 1400 élèves âgés de 15 à 20 ans et 200 adultes, dont 160 enseignants. Le bâtiment d'une surface totale d'environ 16'000m², comprendra des salles de classe, un auditoire, des salles de sport, des salles de science et d'activités artistiques, des locaux administratifs, etc.

Les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon souhaitent disposer de locaux sportifs complémentaires, à l'instar de ce qui a été fait à l'école Stittelmann. En coordination avec l'Office cantonal des bâtiments (OCBA), les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates ont souhaité adapter les 4 salles de gymnastique initialement prévues par la réalisation d'une salle omnisport de type triple pour permettre une augmentation des possibilités d'activités en dehors des horaires

scolaires. Une salle de gym simple vient compléter le programme pour maintenir les besoins de salles de l'école. Cette adaptation spatiale permettra également de répondre aux exigences des compétitions avec une surface de la salle omnisport de 1740m² et répondant aux caractéristiques suivantes :

- Capacité d'accueil 280 spectateurs ;
- Gradins amovibles ;
- Locaux annexes supplémentaires nécessaires à cette infrastructure (vestiaires, bureaux arbitres, etc.).

La commune de Plan-les-Ouates a également souhaité disposer de locaux sportifs complémentaires :

- Salle de boxe et d'arts martiaux : environ 250 m² (50m² salle de boxe - salle des arts martiaux 200m² /) ;
- Petite salle polyvalente (yoga, circuit training, etc...) : environ 100m² ;
- Local matériel pour les associations : environ 50m² ; Bureaux associations : environ 50m² (2 x 25m²).

Coût de l'ouvrage		TOTAL
<i>Salle omnisport (demande PLO + Confignon)</i>	<i>4 925 000.00 F HT</i>	-
<i>Part Commune de Plan-les-Ouates (50%)</i>		2 462 500.00 F
<i>Part Commune de Confignon (50%)</i>	<i>2 462 500.00 F</i>	-
<i>Locaux sportifs complémentaires (demande PLO)</i>	<i>2 767 000.00 F HT</i>	-
<i>Part Commune de Plan-les-Ouates (100%)</i>		2 767 000.00 F
Total des coûts travaux HT		5 229 500.00 F
<i>Taxes et imprévus (7%)</i>		366 065.00 F
Total des coûts travaux, , taxes et imprévus HT		5 595 565.00 F
Total général des coûts travaux HT – arrondi à		5 600 000.- F

Le montant de la délibération correspond à environ 10% du coût estimé de l'ouvrage, soit CHF 550'000. Ce crédit d'étude permettra d'aller jusqu'à la phase de demande d'autorisation de construire.

La Présidente informe que le Bureau préconise le renvoi en commissions Sports et Finances de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération D 145-2024 P en commissions Sports et Finances par 23 oui, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Projets de délibération

a) **D 146-2024 P Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111).**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 146-2024 P (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui la refuse par 15 non, 6 oui et 1 abstention.

La Présidente regrette de voir que ce travail de 4 ans ne sera finalement pas discuté.

M. Magnin confirme que ce travail a mobilisé un certain nombre de Conseillers municipaux. Il prend note du refus du Conseil municipal d'entrer en matière et ajoute qu'il conviendra néanmoins de traiter le point des suppléances et de l'intégrer dans le règlement.

La Présidente rappelle qu'en 2020, lors de la nouvelle législature, l'ensemble des chefs de groupe étaient d'accord de revoir ce règlement, qui datait un peu et nécessitait quelques clarifications. Plusieurs demandes dans ce sens avaient été faites par les Conseillers municipaux d'alors. Une dizaine de séances ont eu lieu et la motivation des participants a diminué avec le temps. La Présidente ne comprend pas ce désintérêt, d'autant plus que ce projet était à l'initiative de certains chefs de groupe qui refusent maintenant l'entrée en matière. Un travail de comparaison a été effectué entre les divers règlements des communes villes du canton. Les propositions sont issues de ces modèles et correspondent à des problématiques que nous rencontrons aujourd'hui. 4 axes principaux ont été proposés, dont la possibilité d'accepter des suppléances comme cela avait été proposé par l'ACG. Elle regrette vivement de ne pas pouvoir aborder ce sujet, car le besoin existe. Si nous voulons un rajeunissement de cet hémicycle, nous devons permettre des congés, et donc prévoir des suppléances.

M. Rochetin intervient pour rappeler que le Conseil municipal n'entre pas en matière, et qu'il ne doit pas y avoir de discussion.

M. Magnin comprend la réaction de M. Rochetin et confirme que le rôle d'un-e Président-e est de donner la parole et de s'assurer que les débats se déroulent correctement, il-elle ne doit pas s'épancher sur un sujet.

M. Solari s'étonne de ce refus d'entrée en matière, surtout par rapport à la question des suppléances. Il relate sa situation fort désagréable en début de législature, alors que nouvellement élu, il présidait une commission et a subi des pressions pour qu'une personne ne puisse pas voter dans le cadre du budget. Il a dû œuvrer pour demander à cette personne, et il s'excuse encore aujourd'hui de sa maladresse, de décliner ses centres d'intérêts et ensuite de bien vouloir quitter la salle. Il s'étonne donc aujourd'hui que la question de la transparence ne puisse pas être abordée ici.

L'entrée en matière de la délibération D 146-2024 ayant été refusée, cette délibération est annulée.

B. Motions

a) **M 41-2024 R : Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion (annexe 4) le 19 mars 2024. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 10 juin 2024 un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve de

l'amendement proposant la suppression de la mention « dans un délai rapide de ceux pouvant être réalisés à plus long terme », dans le deuxième « Décide ».

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement proposé, qui est accepté par 23 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant au vote du Conseil municipal la motion ainsi amendée.

Le Conseil municipal accepte la motion M 41-2024 R par 23 oui, soit à l'unanimité

b) **M 42-2024 P : Pour une augmentation de 0.3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.**

M. Solari procède à la lecture de la motion (annexe 5).

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de cette motion, qui est acceptée par 18 oui et 5 refus.

M. Solari fait lecture de l'exposé des motifs.

M. di Giorgio demande comment se situe Plan-les-Ouates par rapport aux autres communes genevoises et suisses pour ce qui est des pourcentages d'attribution.

M. Magnin répond que Plan-les-Ouates est particulièrement bien classée avec un taux de 0,9 alors que le taux préconisé par l'Europe et les instances internationales est de 0,7. Nous avons cependant reculé dans le classement, car nous avons retiré la péréquation intercommunale, la péréquation aux communes françaises, le patrimoine immobilier. Nous avons donc 0,9 sur environ CHF 65 mios au lieu de CHF 100 mios. Comme le calcul n'est pas aussi précis au niveau de la FGC (Fédération genevoise de coopération) nous avons rétrogradé dans le classement. Ce choix a été fait par M. Thierry Durant, pour éviter une « double taxation », la seconde par la péréquation.

M. Dupraz comprend que cette motion part d'une bonne intention, cependant les chiffres de la FGC de 2020 par exemple montrent que notre commune était la seule à donner CHF 50 par habitant pour la coopération internationale, soit largement plus que toutes les autres communes. La motion est très bien rédigée mais M. Dupraz estime que la Commune devrait orienter son aide localement également. Il se réjouit que le sujet soit débattu en commission, pour peut-être amender cette motion. Pour l'instant, en l'état, il la refuse.

M. von Haller remarque que la motion préconise autant l'aide internationale que l'aide locale.

M. Solari souligne que la motion prévoit en effet une aide ici et ailleurs.

M. di Giorgio demande si la Commune à son mot à dire quant à l'utilisation précise des fonds, tant au niveau international que national et local.

M. Magnin précise que l'aide humanitaire comporte 3 axes. Pour l'aide internationale, nous sommes en partenariat avec la FGC et nous lui donnons 50% du montant et elle nous propose des projets dans lesquels nous n'entrons cependant pas en détail et faisons confiance à la FGC. Les autres 50% sont octroyés à des dossiers qui nous sont adressés directement et que nous évaluons en fonction d'une thématique qui change tous les 2 ans (eau, enseignement, accès au crédit, etc.). Ces thèmes sont choisis en commission Sociale. Nous recevons plus de 100'000 dossiers par année, qui sont traités par le service de l'Action sociale. Nous avons donc un regard et un choix sur ces derniers, contrairement aux autres 50% et à l'aide nationale.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions Sociale et enfance et Finances de la motion.

La motion M 42-2024 R est renvoyée en commissions Sociale et enfance et Finances par 23 oui, soit à l'unanimité

c) **M 43-2024 P : Pour une politique sportive équitable.**

M. Rochetin procède à la lecture de la motion (annexe 6).

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de cette motion, qui est acceptée par 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Rochetin procède à la lecture de l'exposé des motifs. Il invite le Conseil municipal à la renvoyer en commission Sports.

Mme Saas annonce qu'elle-même et M. di Giorgio souhaitent que leurs noms soient ajoutés à la liste des motionnaires.

M. Solari remercie les auteurs de cette motion. Il est convaincu depuis fort longtemps de la nécessité d'élaborer un véritable concept de politique sportive du XXI^{ème} siècle. Il faut absolument repenser le paradigme sportif, ses piliers (est-ce que le bénévolat fait encore partie de ses piliers ?), les critères et les indicateurs. Il a cru comprendre en lisant les derniers bulletins de l'ACG que « dans la politique des subvention des communes aujourd'hui, les communes sont déjà sensibles à la question de l'absence de bénévolat et tiennent compte de cela lors de la détermination de la subvention à octroyer ». M. Solari soutient aussi l'idée d'introduire le terme « équité ». Il rappelle qu'en 2020, lors du vote du budget, il avait soutenu dans cet hémicycle que le déséquilibre des subventions sportives était dû à un soutien trop important au football, ce qui avait déclenché une levée de boucliers. Un vote nominal a alors été demandé par le Vice-président, ce qui n'est pas courant. Il remercie donc les motionnaires d'avoir poursuivi l'idée d'équité, mais il nuance un peu son adhésion enthousiaste à ce texte en manifestant son étonnement quant à l'écriture. Il estime que les « Considérants » relèvent du monde émotionnel ; il n'y a pas de constat factuel ni de construction de pensée qui débouche sur une problématique, les questions sont diffuses et partent dans tous les sens. Il convient de déterminer une politique sportive, le reste en découlera.

M. Gillet rappelle que le but d'une motion est de lancer un débat, et ce n'est pas un concours de dissertation. Il se réfère à la motion M 42-2024 et estime que, même s'il l'a soutenue, les arguments y sont en effet dans l'émotionnel et un peu larmoyants. Il pense néanmoins qu'il convient de s'abstenir de ce genre de critiques sur la forme dans un Conseil municipal de milice. La motion sera débattue en commission, et le Conseil administratif y travaillera si elle est votée et reviendra avec un projet en bonne et due forme.

M. Solari estime qu'un minimum de rigueur est nécessaire.

M. Favre constate que les compléments littéraires et les belles envolées de M. Solari augmentent automatiquement les qualités rédactionnelles des motions. Il constate qu'il existe des comités de fonctionnement bénévoles dans le monde associatif. L'esprit d'une société dépend de son Président et de son entourage immédiat. Les gens qu'il faut rétribuer dans les sociétés, ce ne sont pas les dirigeants. M. Favre ne pense pas qu'un Président ou un comité directeur mérite d'être payé dans une association communale largement subventionnée. Cela fausserait tout l'esprit d'une association et pourrait se révéler dangereux à moyen terme. Il se réjouit d'en débattre en commission.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commission Sports de la motion.

La motion M 43-2024 P est renvoyée en commission Sports par 23 oui, soit à l'unanimité

d) M 44-2024 P : Relions le quartier des Sciers au cœur de Plan-les-Ouates !

Mme de Mitri procède à la lecture de la motion (annexe 7).

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de cette motion, qui est acceptée par 23 oui, soit à l'unanimité.

Mme de Mitri fait lecture de l'exposé des motifs.

M. Rodriguez remercie les auteurs pour ce projet de motion. Il relève que l'exposé des motifs indique que « La municipalité s'est engagée à réaliser une étude approfondie sur l'accessibilité au quartier afin d'examiner exhaustivement toutes les implications », ce qui est le cas, mais la motion propose une solution toute faite. Or, il convient de choisir entre une étude et une solution toute faite. Il signale encore, par rapport à la phrase « les communes peuvent également solliciter en tout temps du Conseil d'Etat l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un plan localisé de quartier concernant leur territoire », que les 2 chemins mentionnés ne font l'objet d'aucun PLQ ; il n'est dès lors pas possible d'abroger ou de modifier quoi que ce soit. Il informe encore que la commission Environnement et infrastructures a reçu le 10 juin dernier les 2 représentants des 476 habitants qui ont répondu au sondage. Au terme d'un long échange, ils ont pris conscience que le processus prendra beaucoup de temps. M. Rodriguez soutient cette motion qu'il considère comme un appui et un soutien par rapport à l'étude qui a été entamée. Les habitants auront un feed-back régulier dans ce long processus.

Mme de Mitri remercie M. Rodriguez pour ces éclaircissements. La solution proposée paraît peut-être compliquée à mettre en œuvre, mais présente des avantages qui pourront être discutés en commission.

M. von Haller propose un vote sur le siège et un renvoi au Conseil administratif.

M. Rochetin propose un renvoi en commission Environnement et infrastructures. Il estime qu'un débat en commission est nécessaire. La motion est là pour donner une impulsion.

M. von Haller estime que les discussions ont déjà eu lieu. La motion permettra de suivre de près le travail du Conseil administratif et donnera une légitimité pour demander les comptes-rendus.

M. Rodriguez estime que la matière à débattre est très mince, vu qu'une étude vient d'être lancée. Ce serait plus un débat d'informations au sein d'une commission. Il ajoute que le Conseil administratif accueillera cette motion avec plaisir si le Conseil municipal souhaite la lui renvoyer.

M. Rochetin annonce qu'après une brève consultation des membres de son groupe, il se rallie à l'idée d'un vote sur le siège et d'un renvoi au Conseil administratif.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la motion et son renvoi au Conseil administratif au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la motion M 44-2024 P et son renvoi au Conseil administratif par 23 oui, soit à l'unanimité.

e) M 45-2024 P : Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales

M. Gillet procède à la lecture de la motion (annexe 8).

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de cette motion, qui est acceptée par 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Gillet fait lecture de l'exposé des motifs.

M. Torri félicite les motionnaires pour ce travail. Il reconnaît bien la patte de M. Gillet sur le développement durable et son côté écologique au Centre. Il lui donne totalement raison.

M. Rodriguez remercie également les auteurs pour cette motion. Celle-ci vient soutenir l'activité du Conseil administratif, en continuité de ce qui a déjà été fait dans le cadre de l'optimisation énergétique de notre parc immobilier et de nos bâtiments administratifs, notamment la prise en compte de l'orientation des différents appartements et locaux pour que la température soit toujours constante. Il se réjouit de pouvoir discuter de cette motion en commission. La question sur les compteurs individuels a déjà été posée à plusieurs reprises lors de la dernière législature et également lors de celle-ci, il y a environ un an, lors des questions du public.

M. Favre félicite ses collègue du Centre et du PDC. Il remarque que nous avons ce grand projet de chauffage à distance depuis la zone industrielle pour le futur quartier des Cherpines et demande si ces installations seront utiles dans ce cadre.

M. Rodriguez répond que cette question est à voir avec les motionnaires. Il comprend que l'ensemble du parc immobilier de la Commune est concerné. Les nouveaux bâtiments du Rolliet seront déjà à très haute performance énergétique.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de cette motion en commission Environnement et infrastructure au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la motion M 44-2024 P en commission Environnement et infrastructure par 23 oui, soit à l'unanimité.

f) **M 46-2024 P : Solidarité envers les personnes et entités de Plan-les-Ouates touchées par les intempéries du dimanche 9 juin 2024**

M. Dupraz procède à la lecture de la motion (annexe 9).

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de cette motion, qui est acceptée par 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Dupraz fait lecture de l'exposé des motifs.

M. Magnin remarque que cette motion concerne les dicastères de chaque Conseiller administratif, à savoir la sécurité, le social, les infrastructures. Le Conseil administratif a été très sollicité par rapport à ces intempéries, la région de Plan-les-Ouates a été particulièrement touchée. Le dimanche soir, il était avec tous les magistrats dans le train, sur le chemin de retour du voyage des maires, et a suivi les événements sur son téléphone. Il a pu constater comment les autres étaient alertés, alors que ce n'était pas le cas pour nous. Ce point devra être revu. Les pompiers ont été sollicités, ainsi que la PC et la police, selon les modalités d'alerte habituelles. Les informations sont arrivées plus ou moins rapidement, de privés, d'entreprises et notamment l'EMS où les dégâts sont estimés à CHF 3 mio. Malheureusement, nous n'avons pas été informés tout de suite de la gravité de la situation. Par chance, aucun pensionnaire n'en a souffert physiquement. Ils étaient cantonnés dans leurs chambres, l'électricité était coupée, les ascenseurs ne fonctionnaient plus. La Commune a réagi avec retard et M. Magnin en est désolé. Par rapport à la motion, nous devons considérer les reliquats des fonds covid pour savoir si quelque chose pourrait être utilisé. L'aide financière est toujours compliquée, notamment par rapport aux assurances qui doivent faire leur travail. Il convient de déterminer si nous prévoyons une aide individuelle, privée, aux entreprises, aux institutions et fondations, etc. Il est plus compliqué qu'il n'y paraît d'aider les privés. En général, les entreprises n'aiment pas que nous les aidions car elles tiennent à leur autonomie. La motion devrait être votée sur le siège pour être rapide, mais elle n'est pas dans les standards. M. Magnin souhaite que cette motion soit développée dans la façon

de voir cette aide. Nous avons été actifs et avons notamment fait acheter du matériel pour l'EMS pour éviter une deuxième vague, car toute la structure était fragilisée, les drains étaient bouchés.

M. Haas pense que cette motion ne devrait pas préciser des instants temporels, car elle pourrait servir aussi dans d'autres cas à venir et devenir générale, pour tous les futurs cas d'intempéries.

Mme Saas remercie les motionnaires ; elle avait prévu elle-même d'aborder ce sujet dans les Divers ce soir. Elle habite un quartier qui a été fortement inondé. Elle ne savait pas quelles pouvaient être les aides de la Commune, mais elle se demande s'il ne faudrait pas agrandir le bassin de rétention à l'avenue du Millénaire, qui se révèle nettement trop petit. Elle pense qu'il faudrait orienter les interventions de la Commune plutôt du côté de la prévention. Pour ce qui est des aides financières, les personnes sont assurées. Dans le cadre du réchauffement climatique, ce type d'intempéries se multipliera et les assurances pourraient ne plus entrer en matière dans le futur, car cela représente des pertes importantes. Les habitants du chemin du Petit-Bois ont déjà été inondés en 2019, de manière encore plus importante. Ils se réuniront jeudi prochain pour mener une réflexion sur ce que la Commune pourrait faire au niveau de l'infrastructure. Mme Saas pense qu'il serait important d'ajouter ce type d'« aide » dans la motion.

M. Rodriguez constate que la motion mentionne le recensement des besoins. Ce n'est pas obligatoirement de l'aide directe. Les services sont en train d'analyser l'ensemble des exutoires et des canalisations, notamment à Saconnex-d'Arve, pour voir comment il est possible de dévier les eaux, éventuellement sur le ru Malet. Le dérèglement climatique n'a pas été pris en compte lors du dimensionnement des bassins de rétention, et ils se révèlent en effet insuffisants. L'ensemble des membres du Conseil administratif approuvent cette motion.

M. Ulrich précise que si les inondations d'eau sont plus habituelles, il s'agissait cette fois-ci d'inondations de boue. Tout a été bouché. Même avec des bassins de rétention plus grands, la boue se déposerait au fond et les réduirait d'autant. Il faut donc savoir si les bassins de rétention doivent être vidés.

M. Dupraz remercie le Conseil administratif pour ce retour positif. La motion est volontairement assez vague, l'objectif étant de confier au Conseil administratif la tâche d'identifier les besoins et de trouver des solutions techniques et/ou financières. Il ajoute que même si tout le monde est assuré, il y a des franchises, qui peuvent monter à 10% des dégâts. Certaines personnes seront donc impactées financièrement assez lourdement. Il préconise de voter la motion sur le siège pour avoir un retour du Conseil administratif ces prochains mois ; si une aide financière se révèle nécessaire, une délibération sera présentée au Conseil municipal.

M. Magnin remercie les auteurs pour cette motion qui renforce l'action des Conseillers administratifs. Nous sommes déjà au travail sur ce point. En revanche, il n'est pas de notre ressort de traiter avec les assurances des privés.

Mme Soulier demande si la Commune prévoit de vérifier les grilles d'évacuation quand de forts orages sont annoncés.

M. Rodriguez répond que cela se fait dans le cadre des entretiens annuels. En l'occurrence, les intempéries ont eu lieu un dimanche avec une alerte 4 à 16h00 pour 17h30. Nous n'avons pas de procédure automatique pour vérifier et éventuellement déboucher les grilles dans ce cas.

M. Thorimbert a vécu en direct ce phénomène et pense qu'il serait très important, au-delà de cette motion qui prendra un certain temps, de faire un tout-ménage rapidement pour informer les habitants des mesures qui ont été prises, ainsi que de ce que la Commune ne peut pas faire. Il faudrait ainsi expliquer que les canalisations installées il y a 30 ans ne sont plus suffisantes aujourd'hui et nous sommes littéralement débordés. M. Thorimbert a été approché par plusieurs personnes qui lui ont demandé si la Commune a une responsabilité. Il estime qu'il ne faut pas attendre la fin de l'été pour communiquer sur cet événement exceptionnel qui a marqué la

commune et invite le Conseil administratif à faire le nécessaire, pas seulement via la newsletter, mais via un tout-ménage. C'est l'occasion aussi de remercier les pompiers et tous les intervenants.

M. Favre pense qu'il faut en effet communiquer, notamment dans Ouvertures.

M. Dupraz préconise une vote sur le siège et le renvoi de la motion au Conseil administratif.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote le principe du vote sur le siège de cette motion, ce qui est accepté par 23 voix, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la motion et son renvoi au Conseil administratif au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la motion M 44-2024 P et son renvoi au Conseil administratif par 23 oui, soit à l'unanimité.

7. QUESTIONS

Cimetière

M. Haas demande dans quelle mesure le service des Espaces verts intervient dans le cimetière de Plan-les-Ouates. Il mentionne « l'autel » jaune qui est bientôt noir et il pense qu'il n'a jamais été nettoyé. Un coup de karcher serait bienvenu.

M. Rodriguez répondra lors de la prochaine séance.

Entretien avenue du Millénaire

Mme Saas demande si les tondeuses de la commune sont en panne et si quelque chose va être fait à l'avenue du Millénaire.

M. Rodriguez rappelle qu'une motion avait été déposée pour une gestion différenciée des espaces de la commune il y a quelques années, qui a débouché sur une délibération. Le site de l'avenue du Millénaire sera fauché dans quelques jours. Le principe de fauche est conforme à ladite motion.

Chemin de la Mère-Voie

M. Rochetin rapporte que les habitants du 25 chemin de la Mère-Voie l'ont interpellé au sujet de la barrière qui a été installée et qui crée un angle dangereux pour les sorties de véhicules, d'autant plus que les étudiants arrivent rapidement à cet endroit. Il demande s'il est possible d'améliorer la visibilité pour la sortie du chemin.

M. Rodriguez répond qu'il demandera au service de faire quelque chose.

Formations BLS-AED des employés communaux

Mme Soulier se réjouit que la Commune valorise et soutient les associations communales. Elle regrette cependant que leurs compétences ne soient pas utilisées. Elle a en effet appris dans sa section de Samaritains que la Commune ne passera plus par cette association pour les formations BLS-AED des employés communaux. Elle demande qui a pris cette décision et pourquoi.

M. Magnin répond que les Samaritains ont été contactés pour une formation de groupe, mais ils n'étaient pas disponibles au moment où nous le souhaitions. Or, il se trouve que nous avons une personne, à l'interne, qui est habilitée à donner cette formation. Cette personne a accepté de faire cette formation, aux dates souhaitées. M. Magnin se dit navré pour les Samaritains, mais cette solution est plus pratique, plus flexible, et moins chère.

8. DIVERS

Remerciements

M. Torri remercie pour la carte de bon rétablissement qui lui est parvenue. Cependant, il précise que ce n'était qu'une batterie de tests et qu'il subira une intervention en septembre.

Démission de M. Haas

A l'occasion de la démission de François Haas, chaque parti politique prononce quelques mots de remerciements pour ses quatre années en qualité de Conseiller municipal.

M. Magnin lui adresse à son tour les remerciements du Conseil administratif et lui remet un présent.

M. Haas prend la parole et remercie tout le monde.

Clôture de la séance.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 22h45.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Nouvelle route d'accès au quartier des Sciers

M. Jonathan Gheysens, Président de l'association Sauvegardons la Chapelle se réfère à la motion portant sur l'ouverture d'une nouvelle route sur le quartier des Sciers, et indique que cela crée une certaine inquiétude aujourd'hui dans le quartier Saconnex-d'Arve/Chapelle au vu de la circulation déjà importante. L'idée-même de l'ouverture d'une nouvelle route crée une certaine angoisse. Il s'interroge également sur les motivations profondes de tout cela, sachant qu'il y a quand même des enjeux climatiques majeurs. L'association aimerait connaître l'approche de la Commune afin de s'assurer qu'elle puisse être consultée sur ces sujets-là. Il a pris connaissance du sondage des habitants des Sciers et voudrait s'assurer que toutes les parties prenantes puissent être consultées sur cette problématique.

M. Rodriguez répond qu'un groupe d'habitants des Sciers a été reçu lors de la dernière commission Environnement et infrastructures. Il en a également discuté avec une autre association de Saconnex-d'Arve. L'objectif est d'auditionner toutes les parties prenantes pour que les commissaires puissent connaître les idées des uns et des autres.

Le secrétaire
Marco SOLARI

La Présidente
Nathalie RÜEGGER

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Aménagement et nouveaux quartiers du 3 juin**
- b) Sociale et enfance du 6 juin**
- c) Environnement et infrastructures du 10 juin**
- d) Finances du 13 juin**

Annexe 1

D 144-2024 R : Crédit d'engagement de 320 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2024 à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 145-2024 P : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon.

Annexe 3

D 146-2024 P Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111).

Annexe 4

M 41-2024 R : Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Plan-les-Ouates.

Annexe 5

M 42-2024 P : Pour une augmentation de 0.3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.

Annexe 6

M 43-2024 P : Pour une politique sportive équitable.

Annexe 7

M 44-2024 P : Relions le quartier des Sciers au cœur de Plan-les-Ouates !

Annexe 8

M 45-2024 P : Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales

Annexe 9

M 46-2024 P : Solidarité envers les personnes et entités de Plan-les-Ouates touchées par les intempéries du dimanche 9 juin 2024

Le rapport de la commission Aménagement et nouveaux quartiers du 3 juin n'est pas encore disponible.

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 18 juin 2024

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 6 juin 2024 / 20h00

Sociale & Enfance :

1) Présentation Rapport insertion 2023.

Un accompagnement avec des professionnels, notamment des travailleurs sociaux pour : lutter contre l'exclusion sociale et faire en sorte qu'un jeune accède à un apprentissage ou à une formation.

99 jeunes accompagnés en 2023.

Les projets On Stage et le recrutement en direct, favorise le lien entre les jeunes et le monde du travail.

2) Programme été 2024

Présentation des activités qui seront proposées durant l'été : Ploplage, Gym seniors, Français au parc, sortie des aînés.

3) Point de situation quartier du Vélodrome

Retour sur la présentation qui a été faite à la salle du Vélodrome le 5 juin 2024.
Plusieurs actions vont être mises en place rapidement.

./..

4) Point de situation abri PC, accueil des requérants d'asile

Une moyenne de 17 personnes au 31 mai 2024.
Aucun problème est à signaler.

5) Dispositif canicule

Du 15 mai au 19 septembre 2024, sur demande des aînés.

Comme l'année passée le local des Blés d'Or sera ouvert de 13h. à 18h. en cas d'alerte canicule.

Dans les écoles des brumisateurs et des parasols ont été prévus.

Pour le tout public des flyers vont être envoyés en tous ménages.

6) Fêtes des écoles et des 8P

Changement cette année la cérémonie des 8P, aura lieu dans la salle du Vélodrome.

7) Synthèse projets écoles Année scolaire 2023-2024

Enumération des projets des écoles, qui sont mis en place durant l'année 2023-2024.

Le rapporteur : **Ferri Romy**
Juin 2024

RAPPORT DE COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 10 juin 2024 à 20h00

1. Audition d'une délégation d'habitants du quartier des Sciers concernant le sondage « Quartier Les Sciers – Connexion TIM »

Les représentants du quartier exposent la problématique de leur isolement ressenti de ne pas pouvoir accéder à leur quartier que par le giratoire de la Milice.

Les commissaires sont réceptifs aux inquiétudes des habitants. Tout en étudiant leurs propositions, ils sont conscients que toutes les décisions ne sont pas forcément de leur compétence communale versus compétence cantonale et fédérale.

2. D 144-2024 Crédit d'engagement de 310 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2024 à Plan-les-Ouates

Présentation des travaux en cours et à venir par le magistrat.

Préavis favorable et à l'unanimité des membres présents

3. M 41-2024 Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé à la piscine de Plan-les-Ouates

Le magistrat rappelle que la piscine a été construite en 1991, que les normes ont évolué. Un récapitulatif des points à traiter est présenté.

Un amendement est proposé afin d'enlever la notion de temps dans la demande d'exécution des travaux dans la motion comme suit :

« Etablir un ordre de priorité quant aux aménagements et travaux pouvant être exécutés dans un délai rapide de ceux pouvant être réalisés à plus long terme et ayant pour objectif un accès continu à la piscine du Pré-du-Camp de l'entrée jusqu'au bassin »

L'amendement est validé unanimement.

La motion amendée est préavisée favorablement et à l'unanimité

4. Communications du Conseil administratif

Le magistrat passe en revue les travaux en cours et partage les infos principales relatives à son dicastère.

Une discussion concernant les événements météorologiques de la veille occupe une bonne partie de ce point.

Le Rapporteur : Philippe Rochefin
10 juin 2024

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 18 juin 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 13 juin 2024 – 20h00

1. Délibération D 144-2024 : Crédit d'engagement de 320 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2024 à Plan-les-Ouates

Le Magistrat fait un exposé magistral qui n'apporte aucune question ni remarque.

La Commission préavise favorablement, à l'unanimité, la délibération.

2. Communication(s) du Conseil administratif

- *Annonce de dépassement de 56 000 F du budget pour la Fête nationale du 1^{er} Août 2024*

Le Magistrat complète l'annonce en précisant que le dépassement sera compensé par du non-dépensé sur une autre ligne budgétaire.

La Commission est surprise par le dépassement qui est presque le double du budget initial (36 000 F). La question d'une possible pérennisation du spectacle de drone, et donc de l'augmentation du budget, est également posée.

- *Annonce de dépassement budgétaire de 357 003,37 F (y compris rattrapage CAP pour 80 000 F) – Natures 300 à 306 – traitement personnel*

Le Magistrat précise qu'il s'agit d'une revalorisation salariale de certains services

Christophe STAUDER, rapporteur



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 144-2024**
Séance du 18 juin 2024

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 320 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2024 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA en 2023 par le Conseil administratif pour la mise en œuvre d'un rapport quinquennal d'entretien du réseau routier communal (2024 à 2028) et plus particulièrement son expertise du réseau routier communal 2024,

vu le tableau récapitulatif de l'année 2024 du rapport Ertec SA recommandant l'entretien du chemin du Pont-du-Centenaire sur le tronçon situé entre la route de Base et le chemin des Aulx, ainsi que le relèvement des couvercle des regards EP EU situés entre le chemin des Aulx et la route de Saint-Julien,

vu l'entretien à entreprendre sur le chemin du Pont-du-Centenaire, suite à l'état actuel de la chaussée nécessitant une réfection des surfaces de roulement afin de garantir l'état de ce chemin pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 144-2024, de mai 2024, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2024.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 320 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 320 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 320 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025.



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 145-2024 P**
Séance du 18 juin 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

vu le PLQ N° 30'087, en cours d'adoption, portant sur la deuxième partie des Cherpines et intégrant dans son dessin un équipement scolaire, appelé ESII, au sud de la future place des Cherpines, sur le territoire de la commune de Confignon,

vu le concours organisé par le Canton et dont les résultats ont été rendus publics le 16 octobre 2023,

vu les besoins sportifs des Communes dans un quartier qui devrait accueillir environ 10'000 habitants à terme,

vu la demande des Communes de Plan-les-Ouates et Confignon d'adapter le cahier des charges du concours pour permettre la réalisation d'équipements sportifs avec une salle omnisport triple et qui sera partagée à 50/50 par les communes (surcoût et occupation en dehors des horaires scolaires),

vu la demande de la Commune de Plan-les-Ouates de compléter le cahier des charges du concours par l'intégration d'installations sportives supplémentaires telles qu'une salle pour la pratique des arts martiaux, une salle polyvalente et des locaux annexes,

vu l'estimation des coûts réalisée et permettant une détermination des honoraires nécessaires à la réalisation des études,

vu les résultats du concours retenant le bureau Ferrari Architectes, ainsi que les ingénieurs partenaires, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu la délibération N° 964 validée par le Conseil municipal de Confignon en date du 23 avril 2024 pour la participation aux frais d'études des équipements sportifs et sociaux dans le bâtiment de l'école secondaire II,

vu l'exposé des motifs EM 145-2024, de juin 2024, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. De lancer les études en vue de la réalisation des équipements sportifs communaux dans l'école secondaire II aux Cherpines, pour les phases SIA 4.31(avant-projet), 4.32 (projet définitif), 4.33 (autorisation de construire) et 4.41 (appels d'offres).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 550 000 F, destiné au financement de ces études.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA-VLM/bg #4127 – SF/PL– Juin 2024



Législature 2020-2025
Délibération **D 146-2024 P**
Séance du 18 juin 2024

PROJET DE DELIBERATION
relatif à la modification du règlement du Conseil municipal de
la Commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111)

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 15 mai 2007, approuvé par le Conseil d'Etat le 27 septembre 2007,

vu la volonté de plusieurs membres du Conseil municipal de proposer une révision du règlement du Conseil municipal et vu les travaux du Bureau du CM,

Vu le nouvel article 7 de la loi sur l'administration des communes pouvant admettre des conseillers municipaux suppléants,

vu l'article 17, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal dans sa version du 2024, annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

PLO- Juin 2024/#6786

MOTION

Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Pré-Du-Camp

Considérant :

- L'art. 8 al. 4 de la Constitution suisse¹ qui prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées et l'injonction faite aux autorités fédérales, cantonales et communales d'agir chacun dans leur domaine de compétence ;
- L'art. 109 al. 1 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI/GE)² qui prévoit que les constructions et installations, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à en permettre l'accès et l'utilisation par tous les usagers, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer ;
- L'art. 4 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH/GE)³ qui pose le principe du rôle de l'État d'encourager et soutenir des actions ayant pour but de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées ;
- Que la piscine du Pré-Du-Camp, construite en 1991, n'a pas fait l'objet de travaux d'adaptation nécessaires afin que permette l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, notamment les personnes en chaise roulante ;
- Que nos aînés et personnes à mobilités réduite se plaignent de ne pas pouvoir utiliser la piscine de la commune et doivent aller dans une autre commune pour trouver des installations plus adaptées et où les accès leurs sont facilités ;
- Que le bâtiment ne prévoit pas d'accès pour les fauteuils roulants. L'ascenseur n'est accessible que durant les heures d'ouverture de l'école et oblige l'employé de la piscine à quitter son poste pour faire descendre la personne à mobilité réduite ;
- Que le passage du pédiluve est rendu impossible à cause des marches empêchant la circulation en chaise roulante ainsi que la barrière à l'entrée et à la sortie de ce dernier ;
- Qu'une rampe d'accès avec escalier et une rampe en inox amovible (installée principalement le mercredi pour le club des aînés) ont été mises en place mais ne sont pas adaptées à l'accès des personnes en chaise roulante dans le bassin ainsi que pour les personnes à mobilité réduite ;
- Que l'accès au vestiaire n'est pas possible pour les personnes en chaises roulantes à cause du tourniquet. Ce dernier peut être ouvert manuellement mais oblige, une fois encore, l'employé présent sur les lieux à quitter son poste pour l'actionner ;

¹ Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999.

² Loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988.

³ Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 16 mai 2003.

- Les bienfaits de l'eau pour la rééducation préconisée par les physiothérapeutes car le corps étant allégé, cela permet de diminuer la pression exercée sur les articulations et/ou les os fracturés. Cela permet de reprendre plus facilement appui sur les membres et remarcher plus rapidement ;
- Que le fait de nager améliore la circulation sanguine et renforce les muscles. Le cerveau profite également d'une meilleure circulation sanguine, ce qui permet une meilleure concentration ;
- Que nos concitoyens en mobilité réduite ou d'âge avancé sont les premiers bénéficiaires des bienfaits de la piscine dans leur quotidien, que ce soit en termes de rééducation ou de renforcement musculaire, et se voient pourtant empêchés d'en profiter à cause d'installations inadéquates à leur situation.

En conséquence,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates INVITE

Par 23 oui (unanimité)

A demander au Conseil administratif de:

- Élaborer un plan d'action, en collaboration avec les associations de personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, les employés et des usagers de la piscine du Pré-Du-Camp ;
- Établir un ordre de priorité quant aux aménagements et travaux pouvant être exécutés et ayant pour objectif un accès continu à la piscine du Pré-du Camp, de l'entrée jusque dans le bassin ;
- Identifier les aménagements et les équipements à prévoir pour rendre accessible la piscine aux personnes à mobilité réduite :

Le cheminement à l'extérieur de la piscine : le cheminement doit être praticable sans obstacles et bénéficiant de bandes de guidage.

Entrée / accueil : la largeur des portes devra être adaptée au passage d'un fauteuil roulant et l'entrée ne doit pas connaître de rupture de niveau. Les installations d'accueil doivent être accessibles en position assise. Une réponse particulière devra être donnée pour permettre un accès autonome à l'étage de la piscine via l'ascenseur. Le tourniquet d'accès devra être retiré ou une alternative d'accès devra être proposée.

Le vestiaire : des cabines pourront être aménagées avec un dimensionnement adapté, des barres d'appui, et des bancs spécifiques pour permettre aux personnes en situation de handicap de se changer.

La douche et sanitaires : ils devront être aménagés avec un dimensionnement adapté, des barres d'appui et un sol antidérapant.

Le pédiluve : il devra être équipé d'une main courante et sa pente d'accès doit permettre la circulation d'un fauteuil roulant. Les barrières d'entrée et de sortie de ce dernier devront être supprimées.

Bassin : il pourra être examiné l'installation d'un lève-personne de piscine fixe ou un élévateur de piscine mobile. Un accès secondaire au bassin comme un poteau externe (à côté du bassin de piscine) permettra l'installation une chaise pivotante pour descendre la personne dans la piscine (comme c'est le cas à la piscine du Grand-Lancy).

- De profiter des quatre semaines de fermeture annuelle de la piscine durant l'été pour effectuer les travaux les plus urgents afin de ne pas déranger les usagers ;

- Étudier, dans un deuxième temps, des travaux à plus grande échelle incluant la réfection de toute l'école afin d'avoir une piscine accessible à tous et facilement selon les besoins de chaque usager.

Pour le Centre : Barbara Soulier, Philippe Rochetin, Anita De Mitri, Vincent Gillet, Isabelle Willimann, Denis Thorimbert

EXPOSE DES MOTIFS

Il est malheureux de constater que de nos jours, nos habitants en chaises roulantes doivent se rendre à la piscine du Grand-Lancy pour pouvoir profiter des bienfaits de la nage car leur piscine répond aux normes de la loi LIPH du 1^{er} janvier 2024 ; à savoir l'accessibilité aux institutions publiques pour tous.

La piscine de Pré-Du-Camp a été construite en 1991 et n'a jamais été remise aux normes obligatoires de nos jours.

Il n'est plus à démontrer les nombreux bienfaits de la natation sur tous mais encore plus sur les personnes âgées et personnes avec un handicap physique qui permettent de soulager les douleurs musculaires et articulaires. Elle favorise également la circulation sanguine, fait baisser la tension et prémunit surtout contre les maladies cardiovasculaires.

La natation a effet antidépresseur, la nage provoquant la sécrétion d'endorphines, elle permet de se sentir plus en forme et plus heureux ; elle ne provoque pas ou peu de courbatures. Elle participe à l'amélioration de la motricité, permet de travailler l'endurance et aide à prévenir des maladies telles que le cancer, la fibromyalgie, le diabète, l'arthrose ou encore l'ostéoporose.

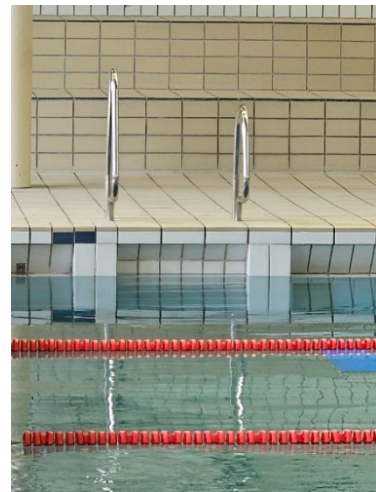
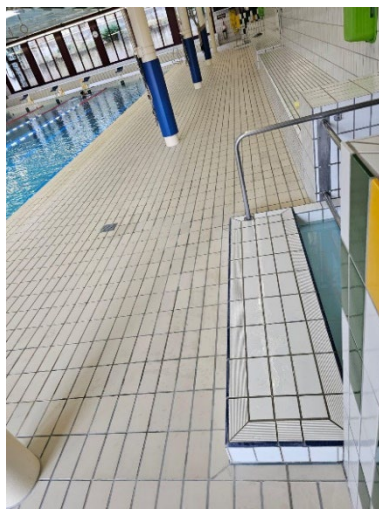
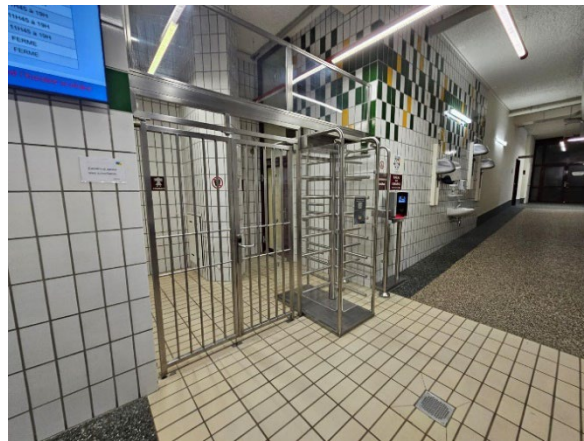
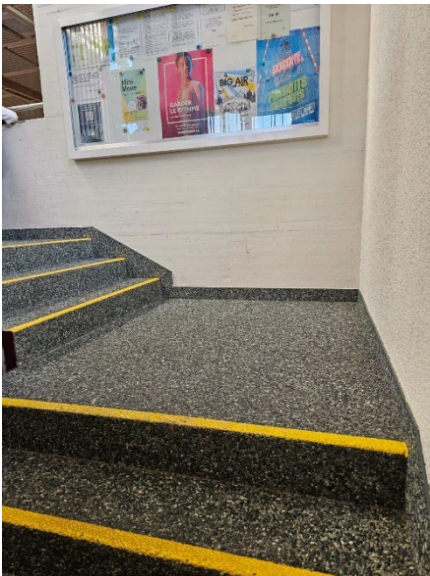
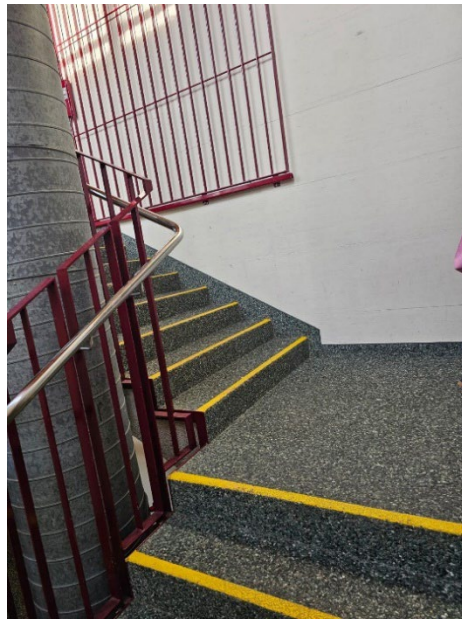
Il apparaît évident que des travaux raisonnables peuvent être effectués rapidement pendant la prochaine fermeture annuelle estivale afin de faire les travaux suivants : aplanissement sous forme de cuve pour le pédiluve : plus de barrière ni de marches. Accès aux vestiaires facilités (tourniquet impossible) et la porte sur le côté n'est pas pratique selon les retours des utilisateurs des lieux. Un badge pour les employés sur place afin d'avoir accès à l'ascenseur également pendant les heures de fermetures d'écoles. Ainsi qu'un siège/élévateur (ascenseur de mise à l'eau) de siège pour piscine (fixé à l'extérieur du bassin, sur le côté et qui ne dérange ainsi aucuns utilisateurs du bassin).

A plus long terme, il conviendra de planifier la réfection totale de la piscine et mise en conformité de cette dernière dans le projet de rénovation de toute l'école de Pré-Du-Camp.

Il est pour nous primordiale que les employés, habitués des lieux mais surtout des besoins des utilisateurs, puissent participer aux discussions quant aux travaux à prévoir.

Je vous remercie pour le bon accueil que vous ferez à ma motion et vous invite à vous joindre à moi pour sa signature et son soutien.

Le Centre Plan-les-Ouates invite ses collègues du conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion cruciale pour la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.



PROJET DE MOTION**Pour une augmentation de 0.3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.****Considérant :**

- Que la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire sont des piliers fondamentaux de la solidarité internationale et l'expression concrète d'une volonté d'une meilleure justice sociale.
- Que Plan-les-Ouates est une commune reconnue pour son action dans le domaine de la Solidarité internationale, notamment par Solidar Suisse⁴ qui mesure régulièrement la responsabilité sociale des communes suisses en matière de durabilité sociale de leurs achats et de leur soutien à la coopération au développement.
- Que les résultats des comptes montrent des excédents de revenus considérables depuis 2013 s'élevant entre 929'534.00 CHF et 28'816'534.00 CHF.
- Que les crises humanitaires, qu'elles soient d'origine naturelle ou dues à des conflits, sont source de précarité et causent des souffrances inacceptables et dévastatrices à des millions de personnes.
- Qu'il est de notre devoir, en tant que Commune engagée et solidaire, d'agir en faveur du bien-être et de la dignité de tous les individus, indépendamment de leur lieu de naissance ou de leur statut socio-économique, ici et ailleurs.
- Que la situation mondiale actuelle est fort complexe et engendre de la précarité à toutes les échelles. La pandémie de COVID19 et ses conséquences économiques, la guerre en Ukraine et ses répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale, ou l'aggravation de la crise climatique engendrent une vulnérabilité accrue des populations. Les besoins de financement pour garantir un meilleur accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à d'autres services essentiels, ne font qu'augmenter. Ici et ailleurs.
- Que nous avons une responsabilité morale envers nos concitoyens d'œuvrer, en tant que collectivité publique, en faveur du bien-être et de la dignité de tous les individus, sans

⁴ <https://solidar.ch/fr/rating-des-communes-2023/>

déterminisme géographique. Il est de notre devoir de contribuer à la construction d'un monde plus équitable et plus humain, aussi bien au niveau local qu'international.

- Qu'en augmentant notre contribution financière, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de solidarité, de justice sociale et témoignons de notre volonté d'agir pour le bien-être des populations les plus vulnérables, et contribuons à une réponse collective et coordonnée aux défis globaux de notre ère. Ici et ailleurs.

En conséquence, sur proposition des Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal

DEMANDE

Par X oui, X non, X abstentions,

au Conseil administratif :

1. d'augmenter le taux alloué à la coopération, au développement, à la promotion des droits humains et à l'aide humanitaire de 0,9% à 1,2% des charges du budget global de la Commune hors imputations internes (déductions pour le calcul sur budget global : rétrocession IS communes françaises, péréquation financière, produits des immeubles locatifs et prestations en nature).
2. de veiller à une gestion transparente et sensible des fonds supplémentaires en les allouant à des programmes et des projets visant à soutenir les populations les plus démunies, tant au niveau local que mondial.
3. d'assurer le suivi et les évaluations habituelles et nécessaires des projets financés pour garantir la bonne utilisation des fonds publics.

Nous vous remercions pour le bon accueil que vous allez réserver à cette motion qui s'inscrit dans les valeurs que notre Commune souhaite défendre et contribue à l'écriture d'un monde plus juste, équitable et solidaire pour toutes et tous. Ici et ailleurs.

Pour le groupe PLR :

Pour le groupe LE CENTRE :

Pour le groupe LES VERT.E.S : Marco Solari, François Haas, Christophe Stauder, Pierre Torri, Barthélémy Von Haller

Pour le groupe MCG :

Pour le groupe VERTS-LIBERAUX :

Pour le groupe SOCIALISTE : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Exposé des motifs

Contribuer à l'aide, que celle-ci se déploie au niveau international ou local, est une façon tangible de manifester notre solidarité envers l'être humain vulnérable ou dans la précarité.

Plan-les-Ouates a construit une partie de son identité sur cette ouverture à l'Autre et contribue ainsi, modestement mais certainement, à la réduction de la pauvreté, à la promotion de la paix et des droits humains et à apporter des réponses aux défis globaux tels que les pandémies, le dérèglement climatique et les phénomènes migratoires.

Le premier règlement communal date du 4 juin 1997 avec un taux de 0.7% du budget global. En 2001, le 0.7% passe à 0.9 % et 50% du montant dévolu à la coopération au développement est attribué à la Fédération Genevoise de Coopération (FGC). Cette attribution a été formalisée via un accord cadre en 2006. En 2024 la Commune a prévu d'allouer 659'700 CHF à la solidarité internationale (73'300 CHF pour 0.1%).

Une augmentation de 0.3% du taux se traduirait donc, pour 2024, par une augmentation des dépenses de 219'900 CHF, soit 0.9% de l'excédent ou 0.15% des recettes.

Notre commune s'est toujours engagée à répondre aux crises dans la ferme conviction que la solidarité est essentielle pour construire un avenir plus juste et équitable pour toutes et tous et promouvoir un développement durable. Ici et ailleurs.

Le changement climatique aggrave la pauvreté. Là où il y a pauvreté, il est extrêmement difficile de réagir aux crises ou de se protéger contre des événements extrêmes. Les populations locales ne peuvent pas s'adapter parce qu'elles n'ont ni les moyens financiers nécessaires, ni l'accès aux technologies appropriées.⁵

La crise due au COVID-19 s'est traduite par une augmentation de la pauvreté et le creusement des inégalités selon la Banque Mondiale. Les pays les plus pauvres sont face à une crise plus profonde et plus durable qui a anéanti trois à quatre années de récents progrès dans la lutte pour une réduction des inégalités. A l'échelle mondiale, environ 97 millions de personnes supplémentaires vivent avec moins de 1,90 dollar par jour à cause de la pandémie, soit une hausse du taux de pauvreté mondial de 7,8 à

⁵ Thomas Stocker, Université de Berne, « Des projets pour faire face à l'urgence climatique », in *Tribune de Genève*, 25 mai 2024

9,1 %, et 163 millions de plus vivent avec moins de 5,50 dollars par jour. On estime que trois à quatre années de progrès vers l'élimination de l'extrême pauvreté dans le monde ont été perdues⁶.

Différentes études démontrent un lien clair entre l'insécurité alimentaire et l'instabilité politique ainsi qu'entre les risques climatiques, la fragilité croissante et les conflits armés. Selon diverses prévisions, les migrations liées au climat vont également augmenter massivement dans les années à venir, avec des conséquences aiguës pour la stabilité économique et politique mondiale. D'où l'importance d'agir pour faire en sorte que les conditions de vie engendrent l'envie de rester et point de partir.

Mais la crise COVID-19 a aussi révélé au grand jour la précarité en Suisse. Dans notre pays, on est pauvre lorsqu'on ne gagne pas un revenu suffisant pour entretenir sa famille, lorsqu'on n'arrive pas à payer l'assurance-maladie ou disposer d'un logement décent, ou lorsqu'une visite chez le dentiste est hors de prix. La pauvreté en Suisse est synonyme d'absence de contacts avec les autres, d'exclusion de la société et d'absence de perspectives. Elle est souvent cachée.⁷

En 2022, 702'000 personnes étaient touchées par la pauvreté en Suisse. 298'000 hommes et femmes sont menacés de pauvreté malgré un emploi rémunéré, ce sont les *working poor*. Aussi 99'000 enfants sont considérées comme menacées de pauvreté. La pauvreté n'est donc pas un phénomène marginal en Suisse. C'est entre 12 et 14% de la population suisse qui est en difficulté et que nous pouvons, dans une certaine mesure, aider davantage.

Finalement, augmenter notre contribution aura un effet positif sur l'image de notre Commune engagée à la fois à soutenir les plus vulnérables ici, donc à œuvrer pour une société harmonieuse, inclusive et plus stable et, sur le plan international, à assumer notre part de responsabilité historique et contribuer ainsi à un avenir plus juste, équitable et viable pour toutes et tous.

⁶ <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/laugmentation-de-la-pauvrete-et-le-creusement-des-inegalites-sont-les-autres-sequelles-de-la>

⁷ <https://www.caritas.ch/fr/pauvrete-en-suisse/>

PROJET DE MOTION

Pour une politique sportive équitable

Considérant :

- Regrettant que le bénévolat soit de moins en moins présent au sein des associations sportives
- Inquiet de constater une différence très importante entre les rémunérations entre les encadrants administratifs et sportifs des différentes associations sportives
- Constatant que les contraintes administratives sont de plus en plus nombreuses
- Perplexe sur les disparités d'octroi des subventions entre les diverses associations sportives
- Persuadé que les associations sportives sont confrontés aux lourdeurs administratives identiques aux différentes entités sportives
- Regrettant que certaines associations n'ont pas les moyens de pouvoir offrir une indemnité ou alors très faibles à leurs encadrants
- Inquiet de constater que la gestion administrative par des comités de bénévoles peut atteindre rapidement ses limites et générer des soucis puisque de nombreux clubs de sports peuvent être comparés à des PME avec les volumes de salaires générés
- Convaincu que le sport est vecteur de valeur importante pour notre société et que les bénéfices sur la santé sont avérés

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates invite

Par X oui, X non et X absentions(s)

A demander au Conseil administratif :

- De définir une véritable politique sportive avec des subventions établies sur la base de critères définis
- D'augmenter le volume financier attribué au sport dans le budget communal
- D'étudier la pertinence d'une aide administrative auprès des associations sportives
- De mener une réflexion pour définir des grilles d'indemnités pour les entraîneurs de nos associations communales.

Pour le Centre : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN, Denis THORIMBERT
Pour les Socialistes : Glenna BAILLON
Pour le MCG : Laurent ULRICH, Alexandra SAAS, Roberto DI GIORGIO
Pour les Vert'Libéraux : Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Nicolas LENOIR

Exposé des motifs :

Nous constatons que les différentes associations sportives sont confrontées actuellement à une réalité qui est commune à tous, à savoir la disparition progressive du bénévolat aussi bien auprès des entraîneurs que des dirigeants. Nous remarquons également que les charges administratives sont contraignantes avec de nombreuses heures de formation notamment.

Financièrement les associations sportives ont de plus en plus de peine à trouver des ressources sous la forme de sponsoring et soucieux de respecter des cotisations pour leurs membres qui soient accessibles à toutes les bourses, ces dernières se retrouvent de plus en plus dépendantes des subventions des collectivités.

Nous relevons d'importantes disparités entre les rémunérations des entraîneurs et dirigeants entre les différents sports, quelques associations offrant des indemnités aux sportifs alors que d'autres n'arrivent pas à rémunérer leurs entraîneurs

D'un point de vue administratif, il est constaté que les heures dédiées au sujet sont de plus en plus nombreux dues en partie à la complexité accrue des exigences demandées aux clubs. Cependant ces tâches sont très souvent similaires entre les différentes associations et qu'une mutualisation ou une aide externe pourrait être réfléchi afin de soulager les clubs.

MOTION

Relions le quartier des Sciers au cœur de Plan-les-Ouates

Considérant :

- Constatant que certains résidents du quartier des Sciers ont initié un sondage destiné aux habitants de leur quartier suite à la fermeture de la partie haute du chemin de l'Essartage reliant la route de Saconnex-d'Arve (456 participants)
- Regrettant que sur les 456 participants au sondage, 84,9% considère la situation actuelle comme non-satisfaisante et souhaite des aménagements pour désenclaver le quartier des Sciers
- Regrettant que les habitants du quartier des Sciers ne puissent rejoindre leur quartier uniquement via le giratoire de la Milice
- Constatant que ces mêmes habitants subissent de fortes contraintes dues au trafic déjà présent sur les axes qu'ils doivent obligatoirement emprunter pour entrer/sortir de chez eux (route de Saint-Julien, avenue des Communes Réunies, giratoire des Palettes) qui sont saturés
- Persuadés qu'il est primordial que le quartier des Sciers puisse avoir une liaison directe à notre commune (services, activités, commerces) et aux directions sud du territoire (Troinex, Croix-de-Rozon,...)
- Intimement convaincus que la commune doit trouver une solution pour désenclaver ce quartier

En conséquence :

**le Conseil municipal de Plan-les-Ouates
invite**

Par 23 oui (unanimité)**A demander au Conseil administratif :**

D'ouvrir une route à sens unique reliant directement le quartier des Sciers à la Route du Camp (par la route longeant l'autoroute) et une route à sens unique reliant directement la route de Saconnex-d'Arve au quartier des Sciers (par la route de chantier).

Pour le Centre : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN, Denis Thorimbert

Exposé des motifs :

En date du 9 février 2024, le Conseil Administratif (Mme Monbaron) a reçu un courrier de la part des habitants des Sciers concernant un sondage effectué dans ce quartier concernant des pistes de réflexion afin de désenclaver ce secteur suite à la fermeture de la partie haute du Chemin de l'Essartage reliant la Route de Saconnex-d'Arve.

Ces habitants ont demandé à la Commune de les soutenir dans cette problématique.

La Commune, pour sa part, a procédé à un sondage similaire au mois de novembre 2023, suivi d'une séance publique le 20 novembre 2023. Au cours de cette séance publique, différentes alternatives ont été présentées à la population. Les incidences de ces différentes options génèrent des impacts sur les quartiers environnants et la nécessité d'acquérir des terrains agricoles ou privés, voire de réviser les affectations des sols.

La municipalité s'est engagée à réaliser une étude approfondie sur l'accessibilité au quartier afin d'examiner exhaustivement toutes les implications.

Les équipes de l'office cantonal des transports (OCT) étaient présents lors la séance publique. Ils disent poursuivre leur soutien à la commune dans cette démarche d'évaluation des variantes.

Comme le stipule le texte de loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités :

³ Les communes peuvent également solliciter en tout temps du Conseil d'Etat l'adoption, **la modification ou l'abrogation d'un plan localisé de quartier concernant leur territoire.**

Nous sollicitons donc notre conseil administratif pour qu'il fasse le nécessaire afin de construire une route d'accès à sens unique depuis la Route de Saconnex d'Arve au quartier des Sciers (actuelle route de chantier) et une route de sortie du quartier à sens unique via la route longeant l'autoroute direction la route du Camp.

Projet de motion

Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales.

Considérant :

- L'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie du 28 janvier 2023 (LEn) disposant le principe d'un décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs pour un même système ;
- Le plan directeur cantonal de l'énergie 2020-2030 qui table sur la mise en place de la société à 2000 watts à l'horizon 2050 ;
- L'impact important des immeubles sur la consommation d'énergie allant jusqu'à 50% de la demande énergétique du canton ;
- Les études menées par des agences nationales de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie européennes démontrent que des économies d'énergie comprises entre 15% à 20% peuvent être réalisées avec un système de décomptes individuels de la consommation d'énergie et d'eau ;
- La crise énergétique que notre pays a traversé en 2022-2023 – et qui continue d'impacter l'inflation des prix du gaz et du fuel – a rendu nos concitoyens particulièrement attentifs à la nécessité d'améliorer leur consommation d'énergie ;
- Le coût relativement faible d'installation des dispositifs de mesure visés par cette motion ainsi que sa rapide mise en place technique ;
- Le système de consommation mutualisé actuel ne permet aucune incitation à une meilleure maîtrise et aux économies d'énergie. Au contraire, il peut engendrer un phénomène de gaspillage de l'énergie et de l'eau ;
- L'avancée technologique qui permet aux dispositifs de mesure d'intégrer des variables comme la position et l'exposition de l'appartement et d'obtenir des coefficients spécifiques à chaque situation concrète ;
- L'accord tripartite du 5 février 2024 entre les milieux immobiliers, de la construction, environnementaux, l'ASLOCA et le Département du Territoire sur l'assainissement des immeubles et du financement important dévolu aux communes d'un montant allant de 200 à 500 millions de francs de subventions dont 30% sont réservés aux communes genevoises.

En conséquence,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

Par x oui, x non, x abstention

A demander au Conseil administratif :

- Élaborer un règlement communal mettant en application les dispositions de la loi sur l'énergie du 28 janvier 2023 (LEn) relatives à la répartition de la consommation d'énergie de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles propriétés de la commune, construits ou envisagés par la commune, comprenant notamment les éléments suivants :
 - Dans les bâtiments où il existe plusieurs utilisateurs d'une installation d'eau chaude sanitaire ou de chauffage central, des dispositifs individuels sont mis en place pour déterminer la consommation effective d'eau chaude sanitaire ou d'énergie pour le chauffage, respectivement, ainsi que sa répartition entre les utilisateurs, cela afin de permettre l'établissement de décomptes individuels des frais y relatifs ;
 - Des exceptions dispensant temporairement de l'installation, en tout ou partie, des dispositions visés dans ce règlement les bâtiments existants pour lesquels l'investissement en termes de coûts financiers serait disproportionné, impossible sur le plan technique ou lorsque cela porterait significativement atteinte à la protection du patrimoine ;
 - L'installation des dispositifs visés par le règlement communal exclut l'application de l'article 15, al. 11 à 13 LEn ainsi que l'article 9 al. 6 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation du 25 janvier 1996 (LDTR).

Pour Le Centre : Philippe Rochetin, Anita De Mitri, Vincent Gillet, Barbara Soulier, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann.

EXPOSE DES MOTIFS

Soutenir une ambitieuse transition énergétique au service de toutes et tous !

Genève a défini une politique ambitieuse en matière de transition et de gestion de l'énergie dans le canton. L'objectif de la société à 2000W sans nucléaire doit être atteint à l'horizon 2050⁸. Il ne s'agit pas seulement d'intensifier les mesures actuelles en termes de bonnes pratiques mais bien de reconsidérer la valorisation des ressources renouvelables en lieu et place des énergies fossiles mais aussi de mettre en place les instruments nécessaires à une véritable rupture avec les comportements qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui en matière de consommation d'énergie.

Si la lutte contre le gaspillage énergétique a longtemps été vue comme une longue liste de mesures restrictives voire punitives, l'incidence des crises du Covid19, des matières premières et des tensions sur les réseaux d'alimentation énergétique a été de voir émerger une prise de conscience des opportunités pour faire de chaque citoyen (et consommateur d'énergie) un acteur à part entière d'une société durable et écologiquement responsable.

Entre 1990 et 2018, la consommation d'énergie du canton de Genève est passée de 5000 à 3600 watts par habitant. Cette tendance s'est considérablement accélérée à partir de 2006 avec la mise en œuvre de politiques volontaristes visant cet objectif de réduction significative de la consommation énergétique⁹.

L'un des outils permettant d'atteindre le prochain pallier de 2500 watts en 2030 est la valorisation des ressources énergétiques renouvelables et de récupération (EnR&R).

Si un volet important de cette valorisation repose sur le développement de sources d'énergie renouvelable avec la démocratisation des installations photovoltaïques et de la construction de barrages et de parcs éoliens en Suisse, le second volet considère le gisement d'économie important en matière de consommation énergétique.

La sobriété nécessaire aux économies d'énergie n'est pas synonyme de restrictions mais de prise de conscience collective sur la valeur de l'énergie et des besoins réels de tout un chacun.

A la fois réponse collective et inclusive, l'installation de compteurs individuels et intelligents de chauffage et d'eau, permettant de suivre sa consommation personnelle, participe de cette prise de conscience des enjeux énergétiques et climatiques, de son organisation de vie personnelle ainsi que d'une meilleure maîtrise de ses dépenses et de son budget familial.

⁸ Plan directeur de l'énergie 2020-2030, Office cantonal de l'énergie (OCEN), Genève, décembre 2020, p. 8.

⁹ Plan directeur de l'énergie 2020-2030, Office cantonal de l'énergie (OCEN), Genève, décembre 2020, p. 17.

Bon pour le climat et le porte-monnaie.

Face aux risques sérieux de pénurie engendrés par les difficultés conjoncturelles d'accès et d'inflation des ressources énergétiques importées – notamment en hiver en Suisse – une approche responsable s'impose pour permettre aux ménages de notre commune de mieux anticiper l'impact de leur consommation énergétique sur leur pouvoir d'achat.

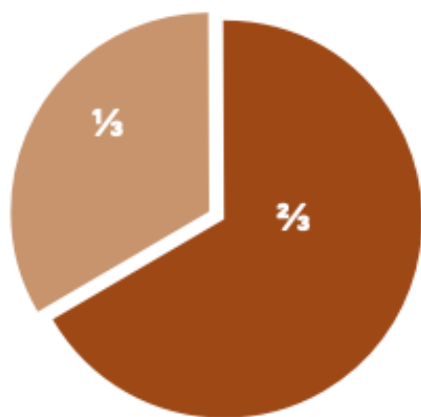
Plusieurs phénomènes cumulatifs vont impacter de plein fouet le porte-monnaie des Suisses en matière énergétique cette prochaine décennie :

- L'électrification croissante de l'alimentation thermique des bâtiments et des besoins énergétiques liés aux dérèglements climatiques (besoins accrus en chauffage et en rafraîchissement pour faire face aux variations saisonnières de plus en plus extrêmes) va créer une tension plus importante sur nos ressources énergétiques,
- Le développement de la mobilité électrique va ajouter une demande importante au quotidien sur la capacité des réseaux énergétiques nationaux,
- La numérisation grandissante de l'économie implique la multiplication des data centers particulièrement énergivores et fonctionnant 24h/24 dont une partie des coûts est répercuté sur le prix des services offerts aux consommateurs et clients.

Il est ainsi indispensable de permettre aux habitants de Plan-les-Ouates de gagner en maîtrise et surtout en connaissance au plus près de leur consommation personnelle pour avoir la capacité de la surveiller et, le cas échéant, de la réduire.

A ce propos, il est intéressant de noter que les économies les plus importantes des locataires se situent dans la maîtrise de leur consommation d'eau chaude.

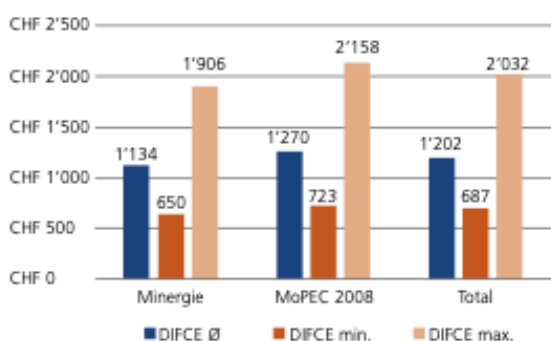
Dépenses pour la production d'eau chaude/ le chauffage



■ Dépenses pour la production d'eau chaude*
■ Dépenses pour le chauffage

* uniquement part d'énergie facturée, fourniture gratuite non prise en compte (capteurs solaires)

Coût moyen énergie/eau par appartement



Dans le total général, on obtient au minimum CHF 567 et au maximum CHF 1'615 pour le décompte des frais de chauffage et d'eau chaude par unité de consommation, ce qui correspond à un facteur de 2,85.

L'étalement maximal des coûts se monte ainsi à CHF 1'048.

Le coût moyen par unité de consommation est de CHF 963.

Si l'on ajoute le décompte des frais d'eau (DIFE) au décompte individuel des frais de chauffage (DIFC), les valeurs augmentent pour atteindre une valeur minimale de CHF 687 et une valeur maximale de CHF 2'032 (facteur 2,96 ; différence de CHF 1'346).

Le coût moyen par unité de consommation est de CHF 1'202.

Un instrument bon marché et facile d'installation.

Les dispositifs permettant l'établissement de décomptes est aujourd'hui bien meilleur marché et relativement aisé d'installation, souvent même sans avoir besoin de démonter de conduite.

Les principaux avantages de cette installation sont également de répartir équitablement les charges entre les locataires et de décourager des comportements de gaspillage ou de « resquille » en profitant du décompte collectif. Les avantages apportés par le décompte individuel sont bien accueillis par les locataires eux-mêmes.

Il faut néanmoins être conscient que la topologie d'un bâtiment ne permet pas, techniquement, une équité parfaite dans la consommation énergétique de chaque appartement. En effet, les appartements des étages intermédiaires et ceux situés aux extrémités du bâtiment présentent des déperditions d'énergie différentes.

Des clés de répartition pour pondérer cette disparité sont utilisés depuis de nombreuses années entre bailleurs et locataires. La mise en place de compteurs individuels permet de garantir une répartition encore plus juste et équitable entre les habitants.

Une exception garantissant une mise en application souple et adaptée au parc immobilier bâti.

L'exception à l'installation de compteurs de décompte individuel est motivée par trois éléments : un coût disproportionné par rapport aux bénéfices retirés, une difficulté technique insurmontable ou une atteinte importante au patrimoine. Cette exception concernera exclusivement les bâtiments existants et ne saurait s'appliquer aux nouvelles constructions.

La protection légale des locataires.

Afin de respecter le principe de collaboration mutuellement profitable entre les différents acteurs intervenant dans la transition énergétique, il est important d'éviter une répercussion des coûts liés à l'installation sur les futurs locataires. La dérogation aux art. 15 al. 11 à 13 LEn et art. 9 al. 3 LDTR permettra une meilleure répartition des engagements financiers des acteurs : le locataire paiera la juste utilisation du chauffage et de l'eau tandis que le constructeur et la collectivité publique prendront leur part dans les frais d'installation.

Le Centre-PDC Plan-les-Ouates invite ses collègues du Conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion importante pour améliorer l'implication de nos concitoyennes et concitoyens dans la transition énergétique ainsi qu'une meilleure maîtrise de leur consommation.

MOTION

Solidarité envers les personnes et entités de Plan-les-Ouates touchées par les intempéries du dimanche 9 juin 2024

Considérant :

- La violence des intempéries qui se sont produites en nombre d'endroits sur le territoire communal le 9 juin 2024.
- Le nombre d'habitations et d'entreprises fortement touchées par les inondations.
- Les désagréments psychiques, physiques et financiers générés aux personnes touchées.
- La solidarité qui doit prévaloir dans ces moments.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

Par 23 oui (unanimité)

1. D'évaluer quelles dispositions permettraient de soulager au mieux les personnes lésées par ces crues inhabituelles du 9 juin 2024, en fonction des situations et des besoins à recenser.
2. De présenter le résultat de ce recensement au Conseil municipal afin que celui-ci puisse se déterminer sur sa mise en œuvre.

Pour le groupe PLR :

Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri

EXPOSE DES MOTIFS

Les intempéries que Genève a connues en ce dimanche 9 juin 2024 ont été ressenties par l'ensemble des habitants et bon nombre d'entreprises de notre Commune.

Certains secteurs ont été plus durement touchés que d'autres et de nombreuses habitations ont subi des inondations importantes, engendrant des dommages tout aussi importants.

Bien entendu la Commune ne va pas supplanter les assurances qui interviendront dans le cadre de ces événements.

Cependant, nous estimons que notre Commune, solidaire avec les démunis et victimes à travers le monde, se doit, dans de tels moments, à la fois inattendus et violents, d'apporter également son soutien à sa population la plus touchée.

Nous espérons que les explications précitées, succinctes et claires, sauront convaincre le Conseil municipal du bien-fondé d'une telle Motion et que les groupes politiques qui y sont représentés soutiendront ce projet.